

AMIANTE : PREVENTION DES RISQUES EN MAITRISE D'OUVRAGE

Cette formation traite des responsabilités du maître d'ouvrage dans la prévention des risques liés à l'amiante. Maîtriser le cadre réglementaire, mettre en œuvre les bonnes pratiques de prévention.

Objectifs opérationnels

- Respecter et faire respecter les principes de prévention : analyse des risques, procédures et modes opératoires, plan de prévention, Plan

Public Concerné

- Chargés d'opérations
- Chefs de projets et responsables travaux des services bâtiments de la maîtrise d'ouvrage
- Responsables maintenance et exploitation des bâtiments
- Chefs d'établissements
- Gestionnaires de patrimoines immobiliers

Durée

14.00 Heures 2 Jours

Prérequis

Suivre cette formation n'exige aucun niveau de connaissances prérequis particulier.

Parcours pédagogique

L'amiante, son utilisation, le risque santé

Dispositif législatif, réglementaire et normatif

- Code de la Construction et de l'Habitation, Code de la Santé Publique, Code du Travail
- Prévention dans le secteur de la construction : plan de prévention et coordination de Sécurité et de Protection de la Santé (SPS)
- Évolution des textes réglementaires : arrêté du 23 février 2012 (modalités de formation des travailleurs à la prévention des risques liés à l'amiante) et arrêté du 8 avril 2013 (règles techniques, mesures de prévention et moyens de protection)
- Normes

Obligations des propriétaires et des chefs d'établissements

- Missions réglementaires de repérage et de diagnostic : date de construction, usage –résidentiel, bureaux, établissement recevant du public (ERP)
- Dossier Technique (DT), Dossier Technique Amiante (DTA), diagnostics avant-vente, avant démolition et avant travaux
- Exploiter un rapport de mission

Travaux de maintenance ou d'entretien

- Intervenants et travaux concernés : article R. 4412-139 du code du travail
- Rôle et responsabilités du chef d'établissement dans la prévention : évaluation des risques en amont, définition des procédures et des modes opératoires, intégration dans le cadre d'un plan de prévention ou d'un Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (PPSPS), obligation de formation des travailleurs

Travaux de confinement, de retrait d'amiante

- Activités définies à l'article R. 4412-114 du code du Travail
- Dossier de consultation : cahier des charges du maître d'ouvrage
- Analyse du plan de retrait : méthodologie en phase « préparation de chantier »
- Procédures et modes opératoires :
 - Points clés de l'installation de chantier, protections collectives, information des travailleurs sur le site concerné, sur l'environnement et l'organisation mise en place
 - Fin de chantier : repli et décontamination du matériel, contrôle de décontamination, garantie de résultat
 - Réceptionner les travaux (contrôle visuel, mesures des prélèvements libératoires)
 - Dossier des Ouvrages Exécutés (DOE), mise à jour du DTA

Acteurs de la prévention

- Médecine du travail (suivi médical)
- Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)

- Inspection du travail
- Agents des Caisses Régionales d'Assurance Maladie
- Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBTB)

Rôle et responsabilités du chargé d'opération en maîtrise d'ouvrage

Maîtrise du système documentaire

- DTA
- Dossier d'Intervention Ultime sur l'Ouvrage (DIUO)
- Plans de prévention
- Modes opératoires

Maîtrise du risque juridique

- Positionnement du chargé d'opération par rapport aux autres acteurs, chefs d'établissements, services maintenance et travaux intégrés, entreprises extérieures de maintenance ou de travaux, maîtres d'oeuvre, Coordonnateurs SPS

Cette formation est également réalisable en classe virtuelle.

■ Méthodes et moyens pédagogiques

METHODES PEDAGOGIQUES

Le parcours d'apprentissage prévoit une alternance d'exposés théoriques et de partages d'expériences.

RESSOURCES PEDAGOGIQUES

Les ressources pédagogiques (supports de cours et documentations complémentaires jugées utiles par l'intervenant) sont remises lors de la formation par un lien de téléchargement reçu par mail.

MOYENS TECHNIQUES

La conception pédagogique prévoit l'utilisation d'un équipement et de supports multimédias animés par l'intervenant.

Avant la formation, l'apprenant renseigne en ligne sur invitation de connexion, un questionnaire d'Analyse du besoin afin :

- Que le Formateur prenne connaissance de son activité et de son environnement de travail, de son niveau de compétence, de ses préférences d'apprentissage et des questions techniques particulières qu'il souhaite aborder
- De valider que les objectifs opérationnels mentionnés dans la Fiche programme correspondent à ses attentes
- De confirmer qu'il dispose des connaissances minimales ou prérequis mentionnés pour suivre avec aisance la formation (les solutions nécessaires pour les atteindre seront étudiées en amont de la formation).
- D'exprimer en confidentialité, l'existence d'un handicap à prendre en compte par le Référent Handicap au niveau des moyens d'apprentissage

■ Qualification Intervenant(e)(s)

L'Intervenant est un formateur qualifié et détenteur d'une Attestation de compétence de formateur délivrée par l'OPPBTB.

■ Méthodes et modalités d'évaluation

EVALUATION DES ACQUIS THEORIQUES ET/OU PRATIQUES

Cette évaluation est réalisée en ligne en fin de formation sur la base d'un questionnaire individuel.

Elle permet de mesurer le niveau d'atteinte des objectifs opérationnels par l'apprenant.

La formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation mentionnant le niveau d'acquisition de l'apprenant.

MESURE DE LA SATISFACTION DES APPRENANTS

Cette évaluation individuelle réalisée en ligne en fin de formation, mesure le niveau de satisfaction de l'organisation et des conditions d'accueil, des qualités pédagogiques du formateur ainsi que des méthodes, moyens et supports d'apprentissage utilisés.

Elle fait l'objet d'un enregistrement en vue de l'analyse et du traitement des appréciations formulées.

■ Modalités d'Accessibilité

Afin de mettre en œuvre toutes les mesures d'accompagnement nécessaires à la formation de la personne en situation de handicap permanent ou temporaire, contacter en amont de la formation, le Conseiller Ginger Formation afin d'être mis en relation avec le Référent handicap.



Contactez-nous !

Nelly DROUILLARD
Chef Projets Formation

Tél. : 0130852490
Mail : formation@groupeginger.com